



## Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers Non Gradés

### **CD VILLENAUXE LA GRANDE**

#### **LA NOTE DE LA HONTE !!**

##### **DIALOGUE ROMPU**

**Bienvenue à VILLENAUXE LA GRANDE c'est moi la reine !!!**

Le vendredi 13 novembre 2020, l'une de nos collègues asthmatique, sous traitement et ne supportant pas le port du masque, a eu de nouveau un malaise.

La réaction la plus scandaleuse et la réflexion totalement déplacée du chef de détention juste avant le malaise de la collègue l'invitant à remettre son masque et si malaise il y a on avisera. Peut être auriez-vous pu faire relever notre collègue de son poste vu que l'ensemble des postes étaient couverts et que nous disposions de 2 renforts...

Face au malaise de notre collègue les premiers surveillants Rue ont directement pris contact avec le centre 15 où les médecins ont clairement ordonnés qu'en cette période de COVID, notre collègue devait regagner son domicile et être sous surveillance.

Mais non Madame la directrice a pris l'initiative de venir à la Rue en demandant le blocage des mouvements. Peut-être aviez-vous peur de croiser nos chers pensionnaires vu que nous ne vous voyons que très rarement en détention, voir pas du tout.

Vous avez ordonné au 1<sup>er</sup> surveillant d'accompagner la collègue à l'hôpital, chose qu'il refusera vu qu'il venait d'avoir le centre 15 et que le médecin au téléphone lui a indiqué la démarche à suivre.

Face au refus du 1<sup>er</sup> surveillant, Madame la directrice lui met une demande d'explication.

**Madame la directrice ignorez-vous que lorsqu'un agent est blessé ou agressé que la prise en charge se fait par le personnel médical compétent et non les surveillants ????**

**Madame la directrice nous avez-vous caché vos compétences en médecine ?**

A la suite de cela le conjoint de la surveillante, également surveillant, demande à quitter l'établissement pour pouvoir raccompagner et veiller sur sa concubine. Chose que sa majesté Madame la Directrice refuse. Face à ce refus notre collègue ne se démonte pas et quitte l'établissement quand même en s'assurant que le service est couvert, la santé de sa famille passe avant toutes autre chose.

.../...

Face à cela son altesse décide de publier la note de service N°249.

LE SPS s'insurge de la rédaction de la note de service N° 249. Note de la « honte ». En effet vous interdisez l'accès à l'établissement au surveillant pour avoir pris soin de sa famille, jusqu'à nouvel ordre.

Encore une fois on constate qu'à VILLENAUXE LA GRANDE les agents sont pris pour des chipolatas, un manque total de considération, **TRIME ET TAIS TOI !!!**

Le SPS demande immédiatement **l'annulation de cette grande mascarade que vous organisez et l'annulation de cette note !!!**

Le SPS se propose d'accompagner nos deux collègues dans toutes leurs démarches.

Le SPS demande que la directrice réamorce le **dialogue** avec ses agents et les organisations syndicales.

Le 15 novembre 2020

Le bureau local

**SPS VILLENAUXE LA GRANDE : LE SEUL SYNDICAT 100 % SURVEILLANT**